



COMPTE-RENDU DU CTL DU 26 SEPTEMBRE 2022

Ce CTL s'est tenu en présentiel et a débuté à 9h30.

C'est le premier CTL sous la présidence du nouveau DDFIP Xavier MENETTE.

I) Approbation du procès-verbal du 31 mai 2022 (pour avis)

Le PV a été adopté à l'unanimité.

II) Approbation du procès-verbal du 6 juillet 2022 (pour avis)

Le PV a été adopté à l'unanimité.

III) Détermination des horaires variables du futur SGC Colmar au 1^{er} janvier 2023 (pour avis)

La création du SGC Colmar résulte du NRP auquel FO était opposé, c'est la fusion des trésoreries Colmar municipale, Munster et Neuf-Brisach.

La création de cette nouvelle structure impose la création d'un règlement intérieur qui fixe notamment les horaires variables.

Chaque ancienne structure avait des horaires différentes et la Trésorerie de Munster avait la particularité d'être ouverte 4 jours et demi.

Compte tenu des règles en vigueur, le nouveau service devra être ouvert 5 jours, les agents du service formé au 01/01/2023 auront à choisir parmi les 3 modules horaires suivants :

- 7h/9h30/11h30/14h/16h/18h30
- 7h15/9h30/11h30/14h/16h/18h45 et ;
- 7h30/9h30/11h30/14h/16h/19h.

FO vote pour cette consultation.

Le résultat des votes et le module retenu (ayant obtenu la majorité) sera communiqué pour information lors d'un prochain CTL.

Ce point a été approuvé à l'unanimité des OS.

IV) Détermination des ponts naturels 2023 (pour avis)

Cette année, pas de grand sujet, il n'y a que deux possibilités : le vendredi 19 mai et le lundi 14 août.

FO vote pour ces deux ponts naturels.

On n'a pas pu nous empêcher quand même de commenter la proposition du pont du 19 mai... On se rappelle que l'année dernière le pont possible au cours de la campagne IR avait été exclu pour des motifs alambiqués : consigne du DG et empathie du DDFIP à l'égard des agents qui se retrouveraient surchargés de travail s'il y avait ce pont... On a donc demandé si la proposition de cette année découlait d'un changement d'analyse du DG ou du simple changement du DDFIP... La direction s'est contentée de nous indiquer que le DG n'avait pas donné de consigne cette année.

Ce point a été approuvé à l'unanimité des OS.

V) Nouvelle cartographie des évaluateurs du Domaine (pour information)

Pour FO, cette cartographie illustre l'organisation du service. A défaut de sollicitation des agents qui nous présenteraient une difficulté insurmontable, l'organisation relève pleinement et uniquement du chef de service.

VI) Bilan de l'installation des agents dans le bâtiment XBY de la Cité administrative (pour information)

Le bilan présenté nous a amené à interroger la direction sur de nombreux points. Les réponses obtenues sont les suivantes.

D'après le document de travail, la date limite de levée des réserves était le 25 septembre 2022 mais finalement ce serait fin octobre.

Au-delà du délai sur lequel la direction s'était engagée, mais mieux vaut tard que jamais, les bonbonnes à eau ont été installées et la pose des filtres sur les fenêtres des sanitaires serait finie ou en cours de finalisation.

Une réflexion/étude est en cours au sujet des BSO sur la face nord. Si ça ne se concrétise pas au niveau de Eiffage, la direction locale s'est déjà engagée à prendre en charge la dépense pour des stores.

Par l'intermédiaire du régisseur de la cité, les chefs de services devraient être informés des disponibilités des salles de détente et de réunion partagées et des modalités de réservation des dernières via l'appli inter-administration (comme c'était le cas des salles liberté, égalité et fraternité auparavant).

Le problème de flux d'air que les collègues du PRS et de la CID nous ont fait remonté est connu de la direction et du médecin de prévention et fait partie des réserves. A suivre donc...

Concernant l'isolement des acteurs de prévention, ils partagent notre analyse selon laquelle ce n'est pas l'idéal en cas d'incident mais acceptent cette situation qui sera limitée dans le temps.

Le plus gros point noir demeure l'éclairage automatique et trop puissant signalé dès le début. La direction, dans le document de travail du CTL, nous a transmis les textes du code du travail sur lesquels les professionnels se fondent pour expliquer leur installation. La direction est d'accord avec nous et le médecin de prévention à savoir que les textes ne prévoient pas l'intensité réelle constatée, préconisent la maîtrise de cet éclairage et imposent la responsabilité de l'employeur pour lutter contre l'éblouissement et la fatigue visuelle. A ce stade, la direction continue d'insister auprès de la préfecture pour que des changements soient opérés et a le sentiment que le sujet est enfin mieux compris.

Pour FO, de toute façon, si ce n'est pas réglé au niveau du propriétaire, il y aura des solutions.

Nous sommes enfin intervenus pour rappeler que lors de tout chantier, il y a toujours des petits travaux sur sites occupés et qu'une information le plus en amont et a minima par les ouvriers au moment où ils interviennent à côté des agents est la moindre des corrections et éviterait des agacements

Interrogée par la CGT sur l'existence d'une pente entre le connecteur et le bâtiment principal, la direction a indiqué qu'il serait mis en place une signalisation.

VII) Tableau de bord de veille sociale (TBVS) et résultats 2021 de l'Observatoire interne de la DDFIP, Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) 2021-2022 (pour information)

A) TBVS

FO a souvenir d'anciens tableaux beaucoup plus détaillés ! On est en dialogue social départemental, il est important si ce n'est impératif d'avoir une vision détaillée par service. Excepté pour les fiches de signalement où on peut constater que les SIP sont les plus gros émetteurs, impossible de faire une analyse si ce n'est sur les rares chiffres choisis...

La direction avait indiqué qu'elle effectuerait un suivi trimestriel des écarts et nous tiendrait informés, ce qu'elle n'a pas fait. Nous souhaitons qu'elle respecte son engagement. Nous souhaitons également que les agents qui sont excessivement écrêtés soient invités à s'entretenir avec le médecin de prévention. D'autant qu'avec le développement du télétravail, cet indicateur perd nécessairement des points, difficile de suivre le respect des pointages prédéterminés au domicile.

Sans amoindrir la situation des autres services (notamment le SIP de Saint Louis qui fait l'objet d'un suivi par la direction), nous sommes intervenus pour rappeler que le PRS était détecté depuis des années et que plus qu'un constat, il serait temps d'agir ! Nous avons suggéré d'organiser un groupe de travail dédié pour avoir le temps de poser et travailler sur l'ensemble des problématiques existant dans ce service.

A ce stade, la direction ne souhaite pas de groupe de travail et nous assure qu'elle a cerné les problèmes (ceux qui se rencontrent dans tous les PRS de France et ceux qui sont spécifiques au département) et qu'elle y travaille.

La CFDT est intervenue pour connaître le point de vue du nouveau directeur sur les vigiles dans les sites sensibles. Il y est favorable. La direction a d'ailleurs profité de cette question pour nous informer qu'elle pensait pour l'avenir maintenir des contrats de 11 mois sur douze mais que la période sans serait du 15 juillet au 15 août. FO qui s'était fait l'écho de certains agents sur la difficulté de la fin du mois d'août en raison des congés des agents et du moindre effectif pour gérer un flux identique, trouve que ce changement est satisfaisant.

La CGT est revenue sur le droit à la déconnexion. La direction s'est engagée à faire un message de rappel aux chefs de services et aussi aux agents.

B) Observatoire interne

Pour FO :

- ce serait bien de communiquer les données brutes dans leur intégralité et pas seulement ce que la direction souhaite analyser.

- les comparaisons avec le national n'ont pas de sens, comparer les pourcentages obtenus pour chaque thématique alors que le nombre de participant n'est pas le même et en soi, on ne s'occupe que du département, pas du national, pas de satisfaction à être mieux ou pire qu'un autre !

Cet observatoire a le mérite d'exister mais la participation ne permet pas de considérer les résultats comme représentatifs de quoi que ce soit.

C) DUERP

Ce sujet sera étudié en profondeur en groupes de travail CHSCT les 11 et 12 octobre.

Son inscription à l'ordre du jour de ce CTL était surtout l'occasion pour la direction d'expliquer le retard pris.

Pour FO, c'est aussi l'occasion de répéter que cet exercice est compliqué et long mais impératif pour faire une situation et prévoir puis engager des mesures, les agents ne sont pas assez informés de son utilité/rôle et le traitement léger (fait en solitaire ou à l'arrache par certains chefs de services) voire officiellement inexistant est intolérable !

La séance est levée à midi.

La séance reprend à 13h35.

VIII) Modification de l'implantation de l'accueil de la Trésorerie de Sud Alsace Groupement Hospitalier (pour information)

FO n'a pas eu de remontée sur ce point.

L'absence de pointeuse compensée par un pointage informatique nous apparaît comme un bon compromis compte tenu du nombre d'agent concernés à savoir seulement ceux chargés de l'accueil à savoir 4 par roulement.

IX) Point d'étape sur le projet de centre facturier au sein du GHRMSA (pour information)

Ce sujet avait été évoqué au CTL du 31 mai, le document de travail confirme le maintien des positions administratives DDFIP et du pilotage par l'hôpital.

La réunion RH/agents du 19 septembre a permis à la direction de cadrer le projet en informant les agents sur les conventions qui détermineraient les périmètres des missions et des statuts.

Le 31 mai, il avait été affirmé que le projet ne se ferait que si les 6 agents étaient volontaires. La direction maintient et propose au plus grand nombre pour optimiser la réalisation du projet.

Interrogée par Solidaires sur les éléments qui pourraient faire que le projet ne se réalise pas, la direction a répondu qu'elle voyait deux points :

- la pluralité des tâches dont l'engagement juridique que les agents DDFIP ne peuvent pas faire. Sur cet engagement, il est acquis que le projet qui vise à fluidifier le fonctionnement ne peut être source de fragilité de la certification des comptes ;

- l'informatique : actuellement, deux blocs (hôpital et DDFIP) existent et il faut combiner mais il faudra bien une harmonisation.

X) Transfert de la liquidation des taxes d'urbanisme à la DGFIP (pour information)

Dans ce genre de transfert de mission, on est toujours surpris de la quantification des postes transférés...
On ne maîtrise pas réellement ce qu'il en était du service qui perd la mission.

XI) Questions diverses

FO a voulu des informations sur les sujets suivants :

- la fenêtre du SIP SAINT LOUIS caillassée. On sait qu'il n'y a pas de problème de sécurité mais on trouve que c'est de la considération à avoir pour les agents et un environnement de travail correct. La BLI va se renseigner pour trouver une solution.

- dans le PV du 31 mai approuvé en début de séance, il était évoqué le système incendie de Milupa et nous souhaitons savoir où ça en est. D'après la direction qui a interrogée le propriétaire, les services DDFIP sont raccordés au système. Cela ne nous satisfait pas totalement parce que nous pensons qu'il s'agit d'une simple affirmation qui, si elle est juste, ne résout pas le fait que les agents n'ont pas entendu l'alarme. Nous demandons à la direction de procéder à un test pour apprécier en condition réelle que les agents, à l'avenir, l'entendront. Cette question a été l'occasion pour la direction de nous rappeler qu'elle faisait un point global de la sécurité incendie sur tous les sites. Pour FO, nous serons contents quand ce sera vraiment fait !

- la feuille de route du nouveau directeur. A quoi devons-nous nous attendre/préparer après le NRP ? Nous avons notamment été interpellés par les agents du CF sur le marronnier de la fusion des PCE et des BDV. La direction affirme qu'il n'y a rien en projet concernant ces deux services et que l'évolution du contrôle fiscal a été présentée dans le contrat d'objectifs et de moyens. Le Président rajoute également que pour sa part, il est très soucieux d'un contrôle fiscal local de qualité et tant qu'il pourra maintenir les PCE en place, il le fera.

La CFDT est revenue sur l'installation des agents de Colmar EHP jugée inacceptable. Tout le monde est d'accord, ce n'est cependant pas un choix de la direction qui est tributaire du futur déménagement géré par l'hôpital. Ce point a été l'occasion de revenir aussi sur le traitement des archives de ce service qui avait été évoqué en mai en CHSCT. La direction a affirmé que ça avançait et qu'un vacataire avait été déployé spécifiquement. Le couac c'est que pour certains siégeant ce vacataire ferait autre chose... La direction va éclaircir.

La CFDT a également souhaité aborder la particularité du recrutement des vacataires qui n'ont pas à remplir la condition de diplôme qui s'impose aux agents fonctionnaires. Cela est problématique parce qu'au final, le contractuel qui voudrait obtenir un poste équivalent à celui pour lequel il aura été formé ne pourra que passer par le concours externe et ne serait pas éligible pour y candidater à défaut du diplôme.

Vos représentants FO-DGFIP :

Mathilde LANG

Corinne ZAMBELLI